ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conseillers pedagogiques

Question écrite n° 14827

Texte de la question

M Jean-Paul Fuchs attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur le recrutement des conseillers pedagogiques. En effet, en 1988, un effort non negligeable pour la creation de postes CP (dont les effectifs en arts plastiques ont ainsi double) avait ete consenti. Cependant, il apparait que le recrutement de nouveaux CP n'aurait fait l'objet d'aucune mesure dans le cadre du budget 1989. Aussi, il lui demande s'il envisage de pallier dans les meilleurs delais cet oubli.

Texte de la réponse

Reponse. - La creation de cent emplois d'instituteurs maitres-formateurs aupres des inspecteurs departementaux de l'education nationale au budget de 1988 repondait au souci de renforcer de maniere significative le contingent des maitres-formateurs pour les disciplines artistiques, et plus particulierement pour les arts plastiques. Grace a cette operation chaque departement dispose maintenant du nombre de postes necessaires pour repondre aux besoins en fonction du nombre d'instituteurs. En 1989, quinze emplois ont ete inscrits au budget et repartis entre diverses disciplines ; il est prevu de creer vingt emplois.

Données clés

Auteur : M. Fuchs Jean-Paul
Circonscription : - Union du Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14827
Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2873